

02A-212002760-20170224-DELIBERATION177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2017

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
7	11	9	17 février 2017

N° 1777

Objet : Amélioration de l'accueil et de l'environnement sur l'ensemble de la commune

L'an deux mil dix-sept, le 24 février, à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Antoine GIORGI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Madame Marie-Pierre BARTOLI, Monsieur Dominique BARTOLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Coralie MANCINI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI

Absents ou excusés : Monsieur Olivier BURESI, Madame Martine Chiarelli

Pouvoirs : Madame Ilana PERETTI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Martin VALENTINI a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Leonetti

Secrétaire : Madame Marie-Pierre BARTOLI

Le Maire informe au conseil municipal de la nécessité d'un programme d'amélioration de l'accueil et de l'environnement sur l'ensemble de la commune. Le Maire propose :

- L'amélioration de l'accueil : aménagement des accès au place et création d'un accès à la plage pour personnes à mobilité réduite ;
- L'amélioration de l'environnement : création d'abri en pierres afin d'intégrer les conteneurs d'ordures dans l'environnement ainsi que la réfection de murets en pierres.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 185 800 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subventions	%	Euros
Conseil Départemental de la Corse du Sud	30	55 740 € HT
DETR	40	74 320 € HT
Commune	30	55 740 € HT
Total		XXX € HT

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur le projet de travaux ;
- Approuve le plan de financement qui lui est soumis ;
- Sollicite du Conseil Départemental de la Corse du Sud et la DETR l'inscription à un plus prochain programme d'investissement et l'octroi des subventions détaillées ci-dessus ;
- Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles à hauteur de 55 740 € sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés ;
- Autorise le Maire à agir pour le financement, la signature, le suivi et toute action nécessaire à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

Le Maire
A. GIORGI

